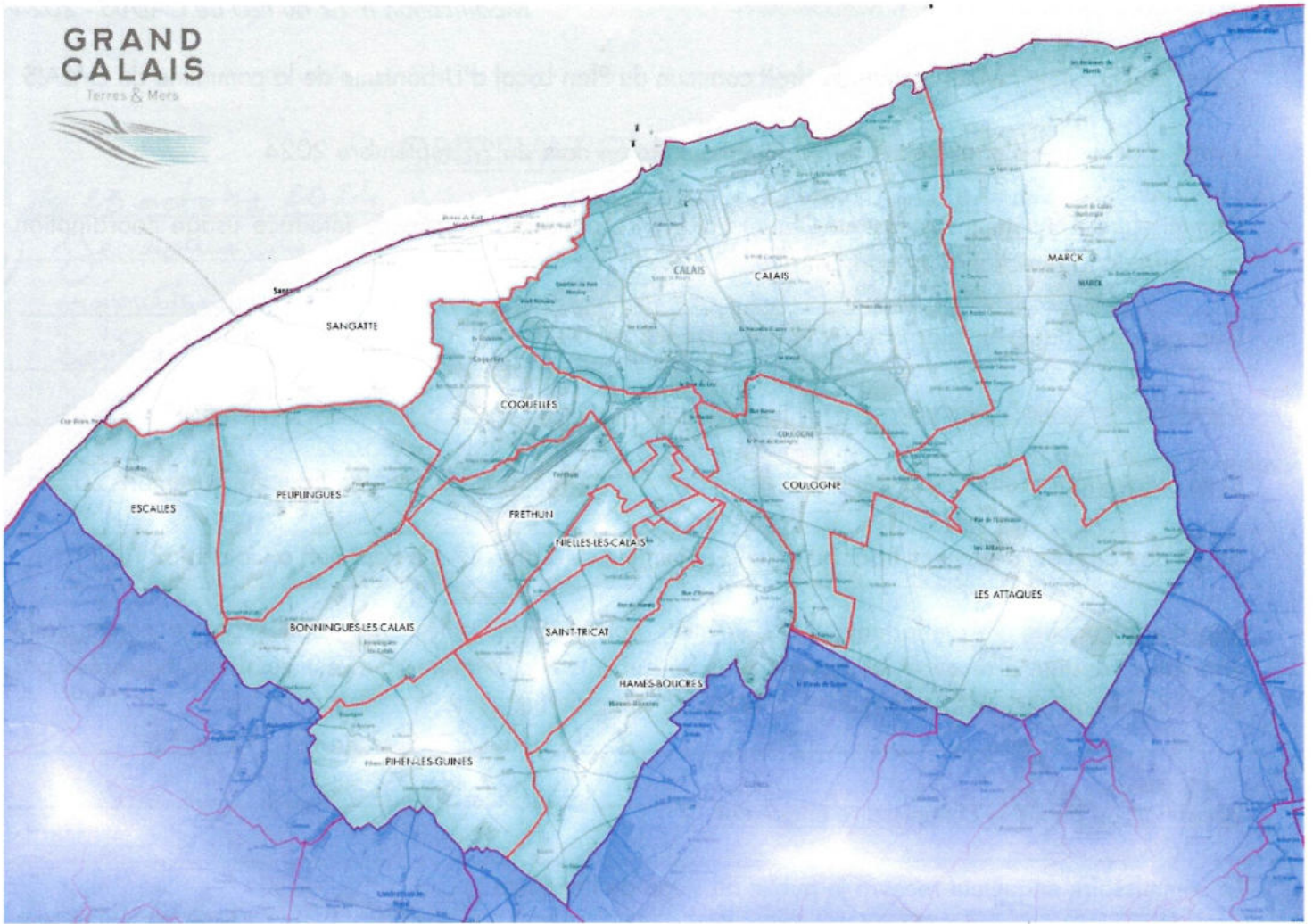


GRAND
CALAIS

Terres & Mers



PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU

Plan Local d'Urbanisme

applicable au territoire de la commune de

CALAIS

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE en application de l'arrêté
communautaire du 24 septembre 2024

Objet de l'Enquête : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CALAIS

Arrêté d'ouverture d'enquête : Arrêté communautaire en date du 24 septembre 2024

Commissaire Enquêteur : Monsieur Daniel PERET, Responsable du service interface usage coordination portuaire de la direction d'un port, retraité.

Commissaire Enquêteur suppléant : Monsieur Franck LAPLACE

Durée de l'Enquête : 33 jours

Date d'ouverture : Lundi 28 octobre 2024

Date de Clôture : Vendredi 29 novembre 2024

Siège de l'Enquête : Service Urbanisme de la commune de Calais (9 rue Paul Bert à Calais (62100)).

Registre d'Enquête : Comportant *13*.. feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire-enquêteur à la mairie siège de l'enquête.

Réception du public le commissaire enquêteur


Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de l'enquête :

- Le lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h30 en Mairie de Calais – Service Urbanisme ;
- Le mercredi 6 novembre 2024 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Calais – Service Urbanisme ;
- Le vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h30 en Mairie de Calais – Service Urbanisme ;
- Le vendredi 29 novembre 2024 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Calais – Service Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie où s'est déroulée l'enquête publique, au Service Urbanisme-Planification de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, 9 rue Paul Bert à Calais (62100) et à la Préfecture du Pas-de-Calais et sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers (<https://www.grandcalais.fr>)

Le Commissaire-Enquêteur
Daniel PERET
ouverture du registre papier

Pour la Présidente, le Vice-Président délégué,


Rascal PESTRE
10^{ème} Vice-Président

OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 28 octobre 2024

Permanence du commissaire en quêtes à 16h.

Je soussigné M^r LE CARLIER Christophe, propriétaire de la maison située au n°9 Boulevard Euve, souhaiterais que ce programme immobilier ne masque pas l'ensoleillement des façades riveraines de l'ensemble des rues contiguës.

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

Cloture de la permanence du 28 octobre 2024 à 17h.

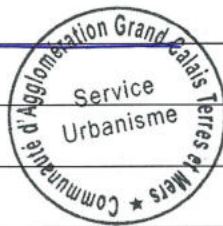
le 29 octobre 2024

Rien à signaler



le 30 octobre 2024

Rien à signaler



le 31 octobre 2024

Rien à signaler

le 4 novembre 2024

Rien à signaler



le 5 novembre 2024.

consultats du dossier sans contributions.

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 6 novembre 2024

- permanence du commissaire enquêteur 8h30-

- fin de permanence sans visite ni contribution 12h-

- Rien à signaler cet après-midi

Le 7 novembre 2024

Rien à signaler



Le 8 novembre 2024

Rien à signaler

Le 12 novembre 2024

Rien à signaler



Le 13 novembre 2024

Rien à signaler



Le 14 novembre 2024

Rien à signaler



Le 15 novembre 2024

permanence du commissaire enquêteur 14h-

fin de permanence sans visite ni contribution 17h-

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

JP

2

feuille n° 3

urbanisme-planification

De: nicotill <nicotill@orange.fr>
Envoyé: lundi 18 novembre 2024 11:12
À: urbanisme-planification
Objet: Modification plan local d'urbanisme commune de calais

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour

Je suis tout à fait **opposée** à la modification du plan local d'urbanisme concernant la friche industrielle située à l'angle du Bd Curie et de la rue du Four à Chaux à Calais .

La construction d'un immeuble à cet endroit ne fera qu'accentuer les désagréments que subissent chaque jour les riverains.

En effet, cela fait de nombreuses années que ceux ceux ci réclament des places de **stationnement** (notamment lors des réunions de quartier)

Ce manque cruel oblige ces derniers à stationner sur les trottoirs ce qui n'est pas sans poser le grave problème de la **sécurité** (en cas d'incendie , d'accident les secours ne passent pas).

Enfin je rappelle que Calais est l'une des villes les plus mal notée en matière de **végétalisation**

En faisant valoir son droit de préemption pour l'achat de ce terrain la ville pourra ainsi améliorer la qualité de vie des Calaisiennes et Calaisiens de ce secteur qui se sentent complètement défavorisés par rapport à d'autres.

Cordialement

Nicole TILLIER
178 rue du Four à Chaux à Calais



Ajouté au registre
le 18/11/24

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC



Le 18 novembre 2024
rien à signaler



Le 19 novembre 2024
rien à signaler



Le 20 novembre 2024
rien à signaler



Le 21 novembre 2024
rien à signaler



Le 22 novembre 2024
rien à signaler



Le 25 novembre 2024
rien à signaler



Le 26 novembre 2024
rien à signaler



Le Commissaire Enquêteur
[Signature]
DANIEL PERET

Le 27 novembre 2024
Rien à signaler



Le 28 novembre 2024
Rien à signaler

OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 29 novembre 2024

- Pas de contribution le matin

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

- 16h30 permanence du commissaire enquêteur

③ - Je suis très favorable aux aménagements qu'il peut envisager sur cette ancienne friche. Denis Dagnier Nichte d'œuvre à Calais

④ - Favorable à l'aménagement de cette friche avec quelques souhaits d'aménagement :

- × commerces de proximité au rez-de-chaussée
- × pas de bâtiment de grande hauteur pour préserver la luminosité du secteur
- × aménagements paysagers à proximité = le verdeur manque cruellement au secteur Cuvée / Enstaï.

Catherine Lafosse

⑤ - venir vérifier que son courriel a été communiqué au commissaire enquêteur, Mme Tillier s'est déplacé pour l'en parler au permanence du CE.
cette visite a permis de argumenter ses doléances.

- Clôture de la permanence à 17h30. et du registre papier au feuillet 5 page 7

Le Commissaire Enquêteur

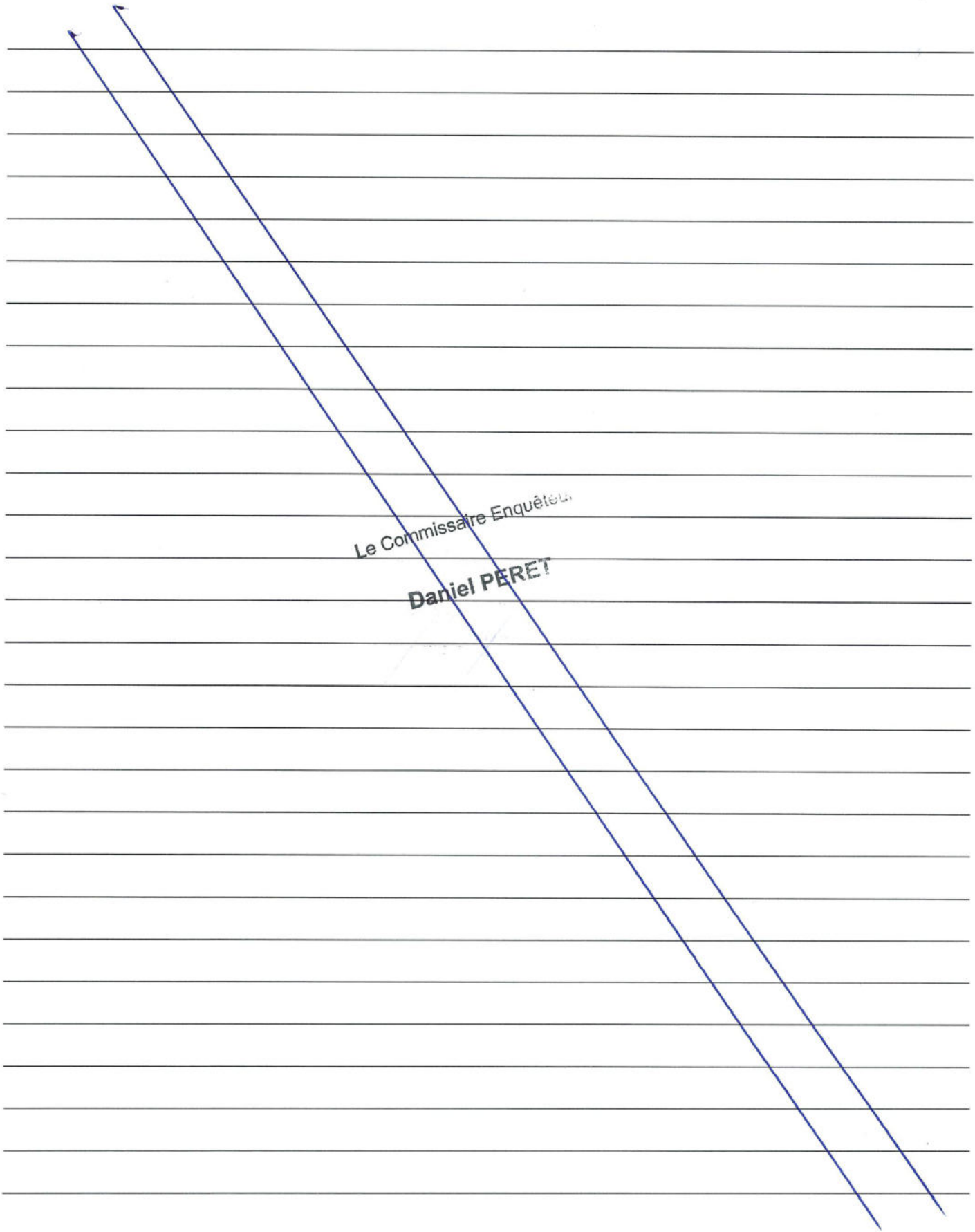
Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC



Le Commissaire Enquêteur
Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(The main body of the page is a grid of horizontal lines for public observations, which is crossed out with a large blue diagonal line.)

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

JP

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(The main body of the page is crossed out with a large blue diagonal line, indicating that no public observations were recorded.)

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

(Handwritten mark)

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET

Le 29 novembre 2024 à 17 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné, Monsieur Daniel PERET, commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du 28 octobre 2024 2024 au 29 novembre 2024 2024 inclus.

Les observations consignées au registre sont au nombre de : 4

Pages n° 3 à 7

En outre, j'ai reçu 1 copie lettres ou notes écrites qui ^{est} ~~sont~~ annexées au présent registre.

Le présent registre, ainsi que les ^{est} pièces qui y ~~sont~~ annexées, et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le lundi 2 décembre 2024 à Madame la Présidente de Grand Calais Terres & Mers.

Le Commissaire Enquêteur

Daniel PERET


Signature

Sp.